



Le 11 Août 2023

Modération de la circulation Promenade Michelle, Hanmer

La Ville du Grand Sudbury installera des ralentisseurs permanents visant à modérer la circulation sur la promenade Michelle, entre ancienne route 69 et rue Ivan, à Hanmer.

Les travaux seront exécutés par l'entrepreneur au service de la Ville, Interpaving Ltd. devrait être achevée en août 2023.

Les travaux auront généralement lieu pendant les heures de clarté du lundi au vendredi.

Détails des travaux :

- La construction de six ralentisseurs et l'installation de deux panneaux radar afficheurs.

Quels sont les avantages des ralentisseurs ?

Les ralentisseurs sont utilisés pour modérer la circulation et ainsi en réduire les impacts sur les voisinages et les installations publiques telles que les parcs, zones scolaires et centres communautaires.

Un ralentisseur permet une élévation et un abaissement progressifs de la surface de la chaussée le long de la route, sur toute sa largeur. En général, les ralentisseurs utilisés dans les rues résidentielles ont une longueur de 4 mètres et une hauteur maximale de 80 mm. Les ralentisseurs diffèrent des dos d'âne que l'on trouve dans de nombreux stationnements privés, qui obligent la plupart des véhicules à ralentir, voire à s'arrêter, pour les franchir. Les ralentisseurs, en revanche, sont conçus pour que la plupart des véhicules puissent les franchir à une vitesse maximale de 30 km/h sans que le conducteur ne soit gêné.



Pendant les travaux, il pourrait y avoir de la poussière et du bruit dans le secteur. La Ville met tout en œuvre pour réduire l'impact des travaux sur les résidences et les entreprises des environs. Nous vous remercions de votre patience tandis que nous travaillons à améliorer les routes et l'infrastructure de votre voisinage. La Ville du Grand Sudbury et ses entrepreneurs veillent à la sécurité du public et surveilleront le progrès des travaux.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le www.grandsudbury.ca/construction-routiere-et-projets.

Veuillez adresser vos questions sur ces travaux à :






Gestionnaire de projet :

Miranda Edwards
705-923-1350
Miranda.Edwards@grandsudbury.ca

Inspecteur de chantier :

Luis Parada
705-698-2487
Luis.Parada@grandsudbury.ca



	<p>Avant le début des travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Les propriétaires devraient enlever les objets se trouvant sur l'emprise municipale, comme les aménagements paysagers, les clôtures, les systèmes d'arrosage et les objets décoratifs. <p>La Ville n'est pas responsable des dommages aux objets appartenant à des particuliers qui se trouvent sur l'emprise municipale.</p>
	<p>Circulation</p> <p>Des plans de gestion de la circulation dans le secteur sont en place pour assurer la sécurité des travailleurs et des résidents. La circulation dans les rues principales et secondaires avoisinantes pourrait augmenter ou subir des retards.</p> <p>Parfois, la circulation dans la Promenade Michelle, Hanmer pourrait être réduite à une voie pour les besoins des travaux.</p>
	<p>Accès à la route et au trottoir</p> <p>L'entrepreneur assurera l'accès sécuritaire aux piétons. Nous rappelons aux parents d'enseigner à leurs enfants la sécurité routière dans une zone de construction active. Nous demandons aux résidents qui ont des besoins particuliers en matière d'accessibilité, comme l'accès pour les fauteuils roulants, de communiquer avec l'inspecteur de chantier ou la gestionnaire du projet nommés dans le présent avis.</p>
	<p>Services d'urgence et transport en commun</p> <p>L'accès des véhicules des services de police, d'incendie et de soins paramédicaux sera assuré en tout temps. Les autobus du service de transport en commun pourraient être déviés pendant les travaux. Veuillez appeler GOVA au 705-675-3333 ou consulter le www.grandsudbury.ca/gova/ pour obtenir des renseignements. Si les travaux obligent à modifier l'itinéraire de l'autobus scolaire, le Consortium de services aux élèves de Sudbury vous informera de tout changement.</p>
	<p>Collecte des déchets</p> <p>Les travaux n'interrompent pas la collecte des déchets ménagers, des matières recyclables, des feuilles et des résidus de jardin. Veuillez mettre vos déchets devant votre propriété pour la collecte avant 7 h le jour habituel. Si les camions de collecte ne peuvent pas atteindre des propriétés, l'entrepreneur sortira vos contenants à déchets de la zone des travaux pour les rendre accessibles à la collecte et les rapportera à votre propriété plus tard dans la journée.</p> <p>Assurez-vous de marquer votre adresse sur vos contenants pour qu'on puisse vous les rapporter.</p>